



COMMUNE DE LABROUSSE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 mai 2026 à 20 h30

Le 21 mai 2026 le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 mai 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 08

Présents : Mmes CHASSAGNE Chrystel ; AMARAL Emmanuelle PUYBOUFFAT Delphine ; Elsa ROCAZEL.

Mrs Marcel BRUEL ; Nicolas LAMOUREUX ; OUSTRY Michel ; PRADAL Gérard.

Absents excusés : TOURLAN Anne ; BADUEL Sébastien ; AURATUS Eric.

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil :

Mme AMARAL Emmanuelle a été désignée pour assurer cette fonction.

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Avec le renouvellement des conseils municipaux, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du maire qui préside ladite commission.

Elle est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dans les communes de moins de 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Dans le cas de notre commune de moins de 2000 habitants 24 propositions de personnes sont attendues (12 titulaires, 12 suppléants), parmi ces 24 personnes l'administration désignera les 12 noms qui composeront la commission (6 + 6).

Sur proposition du maire le conseil municipal valide les noms des 24 personnes qui seront proposées à l'administration fiscale.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal valide la proposition financière du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal concernant la pose de 2 points lumineux d'éclairage public chemin des Camps au hameau de Lavergne.

Le montant du fonds de concours à verser par la commune sera de 3 220,00€.

INFORMATIQUE ÉCOLE

Afin de répondre aux souhaits exprimés par les enseignantes, une évaluation des besoins a été réalisée par CIT donnant lieu à un cahier de charges.

3 sociétés ont répondu à la consultation.

Le conseil municipal valide la proposition de la société PobRun de VIC sur Cère la meilleure offre financière, montant de l'opération à charge de la commune 6 596,90 € HT.

VEHICULE UTILITAIRE

Lors du dernier contrôle technique le fourgon Mercedes (*année 2000*) a reçu un avis négatif, il ne pourra plus circuler à partir du 30 juillet 2026, sauf travaux mécaniques importants soumis à une contre-visite.

Du fait que la commune a besoin pour son fonctionnement quotidien d'un véhicule de type fourgon, le conseil municipal décide de rechercher un nouveau véhicule d'occasion (*neuf prix trop élevé*), le plafond financier étant fixé à moins de 20 000,00€ TTC.

CONVENTION SALLES COMMUNALES

Il existait une convention pour l'occupation des salles communales (2), il était nécessaire de la réactualiser pour répondre aux évolutions et obligations actuelles.

Suite aux travaux d'un groupe de travail, Delphine PUYBOUFFAT a présenté au conseil municipal la version réactualisée.

Cette convention d'occupation était jusqu'à présent réservée aux particuliers.

Désormais les associations communales ou extérieures devront signer cette convention, une présentation leur sera faite lors d'une réunion qui sera organisée prochainement.

Le conseil municipal valide la proposition de la nouvelle convention.

INFORMATIONS COMMUNALES

Malgré diverses formes de communication (essentiellement numérique) de ce fait une partie de la population se sent exclue de l'accès à la vie de la commune.

Partant du fait que le bulletin municipal pour un problème de coût ne paraît que tout les 2 ans, Delphine PUYBOUFFAT propose la création d'un mini

bulletin de quelques pages (en fonction de l'actualité) entièrement réalisé avec les outils de la mairie avec une parution 2 à 3 fois l'an, il sera appelé « Le Petit Labroussien ».

Le conseil municipal valide la proposition de créer ce nouvel outil de communication.

TOUR DE FRANCE

Afin de marquer le passage du Tour de France cycliste sur le territoire de notre commune, une petite manifestation sera organisée au hameau du Bourru, lieu le plus propice sur le parcours emprunté.

2 banderoles aux couleurs de Labrousse seront réalisées bénévolement.

Une buvette sera installée, les différentes associations seront consultées pour une participation éventuelle à l'animation.

SALLE COMMUNALE

Afin d'améliorer l'équipement de la salle communale, le conseil municipal valide l'acquisition d'un frigo professionnel 1 458,00€ HT et d'un lave-vaisselle 555,84€ HT.

CENTRE SOCIAL D'ARPAJON

Elsa ROCAZEL fait le point au conseil municipal des différentes réunions du centre social auxquelles elle a participé avec Delphine PUYBOUFFAT.

Ces différentes réunions animées par un cabinet spécialisé (CLAUDE) ont pour but de préparer la future Convention Territoriale Globale (CTG) 2027/2031 avec la CAF, principal financeur des actions du centre-social, une convention exigeante en termes de programmation et de réalisation.

TRAVAUX

- Appartement 1 route du Goul, nous sommes en attente du contrat avec ENEDIS.

- Affaissement de l'ancien chemin de Combret, l'expert mandaté par GROUPAMA c'est rendu sur le site, un accord a été conclu avec Mr Pascal GARDES, suite à visite sur place l'expert va rédiger un rapport, celui-ci sera transmis à l'assureur pour une décision de prise en charge partielle ou complète.

ACQUISITIONS

Marcel BRUEL propose que la commune face l'acquisition d'un broyeur d'accotement qui faciliterait la taille des fossés en complément de l'épareuse et d'une plaque vibrante qui serait très utile pour la mise en place de l'enrobé lors de l'entretien de la voirie communale.

Le conseil municipal valide le principe de ces acquisitions, la décision définitive sera prise lors du prochain conseil municipal en fonction des propositions financières.

Fin de séance 23 heures.